

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 06 Novembre 2019 à 18 heures

I.- INAUGURATION DES TRAVAUX REALISES DANS LE CADRE DE LA CAB N°2. -

Monsieur le Maire rappelle que l'inauguration des travaux réalisés dans le cadre de la CAB n°2 aura lieu le 09 novembre à partir de 10 heures.

Ce sera l'occasion de montrer aux élus partenaires et à la population, l'ensemble des investissements réalisés dans le cadre de la CAB n°2 à savoir : la salle des fêtes, les entrées de Bourg, le parc de l'école, la mairie rénovée.

II.- ECOLE. –

A/ COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 4 NOVEMBRE 2019

Madame ALFONSO-CHARIOL fait le compte-rendu du Conseil d'Ecole du 4 novembre 2019. Les effectifs sont arrêtés à 149 élèves pour l'ensemble de l'école : 47 maternelles et 102 primaires répartis dans neuf classes.

Le règlement intérieur et la charte de la Laïcité ont été adoptés.

Des exercices de sécurité ont été réalisés autant pendant le temps scolaire que pendant le repas.

La coopérative scolaire dispose de 3 496 € à ce jour.

Dans le cadre du projet de classes, des actions et sorties sont prévues : Rallye mathématique, projet bucco-dentaire, plantations dans le Bourg, atelier manger responsable, opération zéro déchets, sorties CAP Sciences, spectacle théâtre de Job.

Les budgets alloués et les récents investissements réalisés pour l'école font la satisfaction des enseignants (pour mémoire 125 688 € de dépenses cet été).

B/ PHOTOCOPIEUR

L'installation d'un photocopieur couleur a été effectuée récemment en remplacement de l'ancien noir et blanc et ce sans augmentation de tarif.

Cependant afin de permettre la connexion des ordinateurs MAC à la photocopieuse, il est nécessaire d'installer un appareil spécifique coûtant 468 € T.T.C..

III.- TRAVAUX EN COURS. –

A/ ENTREE SUD

Les travaux de VRD sont réceptionnés, les plantations par l'entreprise ESB sont en cours et donnent entière satisfaction.

B/ TRAVAUX DE CURAGE ET RENATURATION DE L'ESTEY DU PONT DE LA DONNE

Ce chantier est arrêté en raison des pluies dit Monsieur FONMARTY, ils reprendront dès que le temps sera plus clément.

IV.- COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND SAINT-EMILIONNAIS. -

A/ ABROGATION DE LA CARTE COMMUNALE DE SAINTE-TERRE ENQUETE PUBLIQUE

Monsieur le Maire rappelle que la Carte Communale aurait dû être abrogée lors de l'approbation du PLUi, cette démarche n'ayant pas été réalisée, une enquête publique préalable à cette abrogation (du 28/10/2019 au 26/11/2019) a été lancée par la Communauté de Communes.

A l'issue de l'enquête publique le dossier d'abrogation de la carte communale sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

Le Conseil Municipal n'a aucune remarque particulière à apporter dans le cadre de cette enquête publique et se montre favorable à l'abrogation de la carte communale.

Monsieur le Maire indique que cette procédure ne concerne pas seulement Sainte-Terre mais aussi les communes de Gardegan-et-Tourtirac, Petit-Palais-et-Cornemps, Saint-Etienne-de-Lisse, Saint-Hippolyte, Saint-Laurent-des-Combes, Saint-Peys-d'Armens et Vignonet.

B/ COMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

A compter du prochain renouvellement général des Conseillers Municipaux de mars 2020, le nombre de sièges du Conseil Communautaire sera fixé à 39 contre 44 précédemment.

Sainte-Terre conservera toutefois ses cinq sièges.

C/ PROJET PISCINE 2020

La Communauté de Communes ouvre le projet transport piscine à l'ensemble des écoles du territoire. Elle prendra en charge le coût du transport pour toutes les écoles dont Sainte-Terre. Les enseignants seront informés de cette possibilité qui s'offre mais les élèves de Sainte-Terre ne disposent, semble t'il pas de créneau dans les piscines environnantes.

D/ PROJET MAM ENFANTS HANDICAPES – ASSOCIATION « A PETITS PAS »

Un projet associatif de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles dédiée en priorité aux enfants en situation de handicap est à l'étude.

V.- REHABILITATION RESEAU BASSE TENSION ELECTRIQUE. –

Le SDEEG (Syndicat Départemental d'Energie Electrique) fera exécuter dans les semaines qui viennent la sécurisation de la ligne électrique BT du secteur de Moustey qui sera en majeure partie enfouie et sécurisée.

Le SDEEG annonce également vouloir effectuer ce type de travail sur les secteurs de Ventre, Castagney voire Andron.

VI.- SUBVENTIONS. –

Le Département informe du versement des subventions suivantes :

- FDAEC : 21 800 €
- Fonds de Péréquation Fonds Département de Péréquation de la Taxe Professionnelle : 10 223 €
- Droits d'enregistrement : 63 566 €

VII.- DEVENIR DE LA POSTE. –

La direction de la Poste recherche un local pour que les facteurs puissent y passer leur pause méridienne, Monsieur le Maire a confirmé qu'il sera possible de trouver une solution au sein des bâtiments communaux.

Au-delà de ce problème, il se pose la question du devenir du bureau de Poste de Sainte-Terre, il faudra trouver des solutions intelligentes ou le bureau fermera.

VIII.- ETUDE DIAGNOSTIC DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF. –

Les premières conclusions montrent qu'il est impératif de réduire les entrées d'eaux claires issues de la nappe phréatique par le biais des bâches fissurées. Ceci permettra de vérifier que la station d'épuration n'est pas saturée par les apports d'eaux usées.

Il sera peut-être suffisant d'en augmenter la capacité pour raccorder de nouvelles maisons.

Monsieur le Maire rappelle à ce sujet qu'il va falloir demander une modification du PLU pour rendre constructible les parcelles communales de Lalande car il est nécessaire d'accueillir de nouvelles familles afin de maintenir les effectifs de l'école.

IX.- DIVERS. –

A/ RECHERCHE DE MEDECIN

Monsieur le Maire donne lecture de la réponse faite par Madame BUZYN, Ministre des Solidarités et de la Santé à sa lettre l’alertant de la situation de la commune de Sainte-Terre. Madame BUZYN accuse réception et apportera une réponse dans les meilleurs délais.

B/ LOCATION VIGNES DE LALANDE-FINCHETTE

La SAFER informe de la fin de convention de mise à disposition concernant les vignes de Lalande-Finchette d’une surface de 2Ha 78a 68Ca.

Il convient donc désormais de se rapprocher de Monsieur Alain BLANC, l’exploitant, pour lui proposer la signature devant Notaire d’un contrat de fermage pour ces parcelles.

C/ APPEL A PROJETS : REINVENTER LE PATRIMOINE

La question du devenir de l’ancien presbytère est toujours d’actualité. Il faut monter un projet, réfléchir à ce que l’on veut en faire.

E/ CREANCES IRRECOUVRABLES – ADMISSION EN NON-VALEUR – BUDGET 240

Monsieur le Maire explique que malgré les différentes procédures engagées par la Trésorerie, le paiement de créances pour un montant de 289,29 € n’a pu aboutir.

Il est donc nécessaire d’admettre en « non-valeur » les titres suivants :

▪ Titre 542 / 2012	18,10 € (Natacha LAPEYRE)
▪ Titre 504 / 2011	0,69 € (Natacha LAPEYRE)
▪ Titre 315 / 2012	68,15 € (Natacha LAPEYRE)
▪ Titre 436 / 2012	26,40 € (Natacha LAPEYRE)
▪ Titre 314 / 2012	102,29 € (Natacha LAPEYRE)
▪ Titre 428 / 2009	24,75€ (GRILLON / ROUSERE)
▪ Titre 10 / 2013	0,30 € (Nicole LABROT)
▪ Titre 628 / 2014	6,12 € (LADOUSSE)
▪ Titre 829 / 2015	11,20 € (Priscilla ANTONINI)
▪ Titre 543 / 2015	25,50€ (Mohamed BENHADDOU)
▪ Titre 594 / 2015	0,10 € (Julien DUPART)
▪ Titre 581 / 2015	2,55 € (Vicky DE CARVALHO)
▪ Titre 534 / 2015	0,74 € (Priscilla ANTONINI)
▪ Titre 464 / 2013	2,40 € (Françoise PINEAUD)

TOTAL 289,29 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité :

DECIDE d’admettre en non-valeur les créances irrécouvrables précitées,

CHARGE Monsieur le Maire d’émettre le mandat au 6541 de 289,29 €.